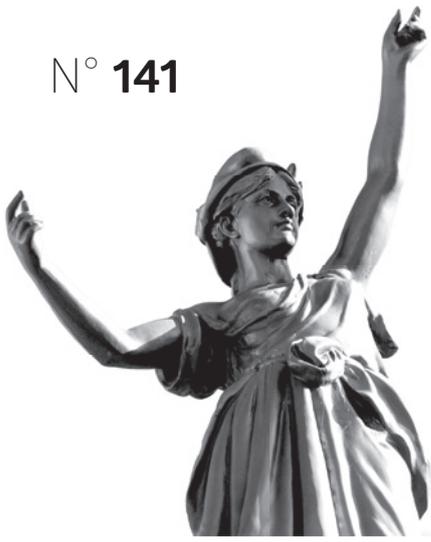


N° 141



# L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Février 2021



*Les allées Jean Jaurès avant...*



*... et après la refecton.*

## Quelques travaux à Salvagnac



*Espace culturel en cours*



**Sommaire**

Le mot du maire ..... p 2  
Comptes rendu des Conseils municipaux ..... p 3

**Vie publique, sociale et économique**

Covid-19 ..... p 10  
Les Mémères ..... p 13  
Le marquage des vélos ..... p 13  
Le renouveau des marchés ..... p 14  
Hommage à Jean-Claude Pradier p 15  
Une épicerie totalement vrac ..... p 16  
Chemin Samuel Paty ..... p 16  
Pollution numérique ..... p 17  
Actualités du CCAS ..... p 18  
Accompagnement des aidants ..... p 21  
Trifyl info services ..... p 21

**Enfance**

Centre de loisirs "Les galopins" ..... p 22  
Enfance en danger ..... p 22

**Culture**

Exposition Pierre Darios ..... p 23  
Du côté de la bibliothèque ..... p 24

**Vie associative**

Philippe Rivière obtient son 6<sup>e</sup> dan de karaté ..... p 25  
Vide Grenier ..... p 26  
Lumen&Co ..... p 26  
Auto Cross Salvagnacois ..... p 26  
Le café Au bord du monde ..... p 27  
La Karavane ..... p 27

**Vie pratique**

Agenda des manifestations ..... p 28  
État Civil et infos utiles ..... p 29

**4° de couverture :** ..... Les Mémères

**L'Écho du Tescou n° 141**

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestrielle  
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

**Directeur de publication**

Bernard Miramond

**Les membres du comité**

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille brunwasser, Bernard Villaret, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

**Avec la participation de**

Christelle Torrente, secrétaire de mairie

**Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro****Mise en page**

Tim Bastian

# Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Alors que nous rentrons de plain-pied dans cette nouvelle année, il ne faut surtout pas essayer d'oublier l'année 2020 ; ce serait « faire l'autruche » au risque de devoir revivre ces moments d'incertitude, d'inquiétude et de désorganisation totale que nous vivons encore aujourd'hui.

S'il est nécessaire de soutenir l'économie, il faudra aussi remettre nos services publics au cœur de la société, notamment la santé, l'école et la recherche « quelqu'en soit le prix ».

Lors du dernier point d'information hebdomadaire, les services de la préfecture nous ont alerté sur la recrudescence du nombre de personnes testées positives au Covid dans le département du Tarn. La vigilance et les gestes barrière sont toujours d'actualité et nécessaires pour se protéger et protéger les plus fragiles selon Mme la Préfète et les services de santé régionaux.

Le nouveau vaccin peut apporter des espoirs pour l'avenir mais ne doit pas provoquer de relâchement dans notre quotidien.

Pour notre commune, la vaccination a été réalisée à la maison de retraite. Les délais pour les rendez-vous des autres personnes de plus de 75 ans sont encore trop compliqués et trop lointains malgré l'aide apportée par le personnel administratif de la mairie pour faciliter les inscriptions.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est sur la brèche ; nous gardons le contact avec les personnes les plus fragiles. Je voudrais remercier toute l'équipe pour sa disponibilité dans ces moments difficiles de repli sur soi et de grande solitude.

La vie continue nous préparons l'avenir.

Contrairement au confinement de début 2020, de nombreuses entreprises poursuivent leur activité, les travaux démarrés devraient se terminer ce début d'année sans trop de retard. C'est le cas de la rénovation de l'ancien presbytère (espace culturel).

D'autres vont démarrer très prochainement, le City-Parc, l'extension de la salle omnisports et la réfection du sol de la halle de la mairie...

Le personnel municipal et l'ensemble du conseil municipal sont à l'œuvre. Dès que cette page funeste sera tournée, nous pourrons reprendre le cours de notre vie sociale, avec de nouveaux espoirs et un regard plus « humain » sur les vraies valeurs des choses et de la vie.

C'est dans cet esprit que je voudrais souhaiter à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, enfin décontaminés, déconfinés, démasqués pour plus de fraternité et de convivialité.

Bernard Miramond

# Réunion du Conseil municipal du mercredi 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt, mercredi quatre novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Salvagnac proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de la Mairie 4 rue Caraven Cachin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

M. MIRAMOND Bernard  
M. LECOMTE Olivier  
M. BALARAN Roland  
Mme ADDED Régine  
M. ANCILOTTO François  
M. GERAUD Yves  
Mme ALBAUT Edwige  
M. CHANEZ Philippe  
Mme CHEVALIER Virginie  
M. LOGER Maxime  
Mme AUBERTIN Sonia  
M. VILLARET Bernard

**Ont donné procuration :**

Mme BRUNWASSER Mireille à Mme ADDED Régine  
Mme PRADIER Antoinette à Mme AUBERTIN Sonia

Mme MASSAT Frédérique à M. MIRAMOND Bernard

**Secrétaires de séance :**

M. ANCILOTTO François et Mme AUBERTIN Sonia

**PRÉALABLE**

Mr le Maire introduit la réunion pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire victime d'un attentat et propose d'observer une minute de silence à sa mémoire. Monsieur le Maire et ses adjoints étaient à l'école de Salvagnac le jour de la rentrée.

Monsieur le Maire propose d'installer une plaque commémorative et de nommer un chemin menant à l'école "Samuel Paty". *Proposition acceptée par les conseillers municipaux.*

La mise en œuvre d'un règlement intérieur pour les Conseils Municipaux revêt un caractère obligatoire. Un projet de règlement est présenté à l'ensemble des conseillers. Il sera voté lors de la prochaine réunion.

**DELIBERATIONS :****1 | Changement plan de financement du City Park / CycloCross**

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Lecomte qui fait un point sur l'état d'avancement de ces projets.

Le plan de financement définitif proposé sera le suivant :

Coût éligible total :	67 469.50 € H.T.
ETAT-DETR :	20 685.00 € H.T.
REGION :	8 900.00 € H.T.
LEADER :	24 390.60 € H.T.

Réponse définitive de l'Etat et de la Région.

La réponse du Leader interviendra plus tard.

Compte tenu de ces notifications, la commune doit présenter un plan de financement réactualisé, notamment pour définir le nouveau montant de financement des fonds Européens Leader (30% du financement total). Ce plan de financement est donc soumis aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la réglementation, la commune doit présenter un plan d'aménagement à l'architecte des bâtiments de France.

L'entreprise retenue pour le City Park est SPTM de Bressols.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau plan.*

**2 | Plan de financement pour les cheminements doux**

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier Lecomte et Roland Balaran qui font un point sur l'état d'avancement de ces projets.

Des travaux de cheminements doux sont prévus : Rue Gérard Roques jusqu'à l'école, Chemin du stade et continuité de l'école jusqu'au lac des Sourigous.

Le plan de financement définitif proposé sera le suivant : ►

- Coût éligible total : 76 107.45 € H.T.
- ETAT-DETR : 26 637.00 € H.T.
- REGION : 16 469.00 € H.T.
- AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS : 16 500.00 € H.T.
- Autofinancement : 16 501.00 € H.T.

L'objectif est de rénover ces cheminements prévoyant notamment une signalétique pour les piétons, un busage du fossé sur une partie du chemin du stade et avant le chemin de la Garenne, et un empiérement cyclable et roulant en poussette vers les Sourigous.

Philippe Chanez soumet de communiquer spécifiquement sur ces nouveaux projets auprès de la population. Ces projets interviennent à un moment où des opportunités de financement se présentent et la part d'autofinancement de la commune est acceptable pour ce type de projet. Ils font suite à des réunions d'échanges avec les jeunes de la municipalité et répondent à un besoin (pas de lieux dédiés pour les jeunes de la tranche d'âge 6-12 ans).

### 3 | Désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) est une instance qui a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Bien qu'elle ne définit pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Compte tenu de la technicité et des enjeux de la mission, les conseillers municipaux désignent à l'unanimité, Monsieur Bernard Miramond comme représentant à cette commission.

### 4 | Création d'un comité pour la base des Sourigous

Il est décidé de confier à la commission « cadre de vie » d'initier des réflexions sur l'aménagement de la base des Sourigous.

Des élus qui ne participent pas à cette commission pourront intégrer la commission « cadre de vie » qui pourra évoluer vers un comité comprenant des non-élus,

### 5 | Mise en place du comité marché

Une communication a été adressée aux commerçants et producteurs forains qui vendent sur les marchés ainsi qu'aux membres de l'association des commerçants et artisans de Salvagnac, afin de les faire participer à la réglementation et à l'évolution des marchés sur le village au sein du comité « marchés de plein vent »

### 6 | Signalisation de la Côte du Dragon

Cette voirie doit être sécurisée. Il sera désormais interdit de descendre la Côte du Dragon depuis le village (sauf pour les piétons). La question de l'accès pour les cyclistes n'est pas tranchée.

### 7 | CDD de Mme Gwénaëlle BOISSEL

Madame Gwénaëlle BOISSEL occupe un poste polyvalent. Elle remplit des tâches administratives et d'entretien. Elle est actuellement recrutée en CDD à temps partiel (20h de travail hebdomadaire).

Il est proposé de recruter Madame Gwénaëlle BOISSEL à temps plein et de lui proposer un stage en vue d'une titularisation.

*À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette proposition.*

## QUESTIONS DIVERSES

#### Travaux d'aménagement d'un local rue Gérard Roques

La commune va engager des travaux sur un bâtiment communal (garage du café). Ces travaux doivent permettre de sauvegarder ce bâtiment vieillissant et d'accueillir une activité commerciale ou artisanale.

#### Installation d'un transformateur N.R.O. (Nœud de Raccordement de la fibre Optique) pour la fibre

Un transformateur N.R.O. va être installé en face du cimetière (au départ de la rue de la Liberté qui descend au lotissement) pour effectuer le déploiement de la fibre sur le village et le territoire.

#### Problème sur voirie

Une dégradation volontaire d'un chemin communal par disquage (engin agricole) a été constatée sur un chemin près du circuit terre (auto-cross). Une enquête sera diligentée pour en connaître l'auteur et appliquer des sanctions,

Roland Balaran indique que d'autres dégradations ont été constatées sur un chemin qui sert de raccourci. Ce raccourci sera limité aux promeneurs et cyclistes.

#### Admission en non-valeur

Le Trésor Public demande l'annulation de dettes pour un montant de 520 € concernant des créances irrécouvrables. Après présentation des cas, le Conseil Municipal donne son accord pour cette annulation.

#### Désignation de conseillers municipaux pour la commission des listes électorales

Chaque année la commission de surveillance des listes électorales est réactualisée par les services de la Préfecture, ont été retenus :

- › Bernard Villaret titulaire et Antoinette Pradier suppléante sont désignés parmi les élus,
- › Christel Lagarrigue et Georgette Gambazza sont également désignées en qualité de personnes non élues.

#### Information liée aux règles de confinement

Monsieur le Maire lit un courrier rédigé par les élus de la Communauté d'Agglomération et adressée au Ministre de l'Economie. Cette lettre fait valoir que si la fermeture des magasins et établissements non « essentiels » est peu contestable, la Communauté d'Agglomération s'engage à apporter une aide personnalisée à chacun des artisans et commerçants « confinés » et en particulier à mettre en place la vente par correspondance sur un site national spécialisé qui s'ouvre sur le Tarn.

#### Création du comité semaine du goût

En l'absence excusée de Madame Frédérique Massat le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

## TOUR DE TABLE

› Bernard Villaret informe que la bibliothèque municipale propose un drive.

› Virginie Chevalier soumet l'idée de favoriser l'installation d'un vétérinaire sur la commune.

› Maxime Loger évoque le sujet de la garde d'enfants au sein de la commune. À ce jour, il y a 3 assistantes maternelles sur la commune de Salvagnac. Est-il possible d'accueillir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) sur la commune ?

Mr le Maire indique qu'une étude a été réalisée il y a quelques années et avait conduit à la création d'une crèche sur la commune de Montgaillard.

La commune n'a pas compétence pour la petite enfance (voir Communauté d'Agglomération) et ne peut créer un lieu spécifique pour des initiatives privées. Mais tout projet peut être étudié en veillant au maintien des assistantes maternelles installées.

*M. le Maire lève la séance à 20h45.*



## La newsletter municipale

Pour s'inscrire et recevoir la lettre électronique, contacter le secrétariat de la mairie :

05 63 33 50 18

[mairie.salvagnac@orange.fr](mailto:mairie.salvagnac@orange.fr)

# Réunion du Conseil municipal du mercredi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, mardi 12 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de la Mairie 4 rue Caraven Cachin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L121-10 et L122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Étaient présents :

M. MIRAMOND Bernard,  
M. LECOMTE Olivier,  
M. BALARAN Roland,  
Mme BRUNWASSER Mireille,  
Mme ADDED Régine,  
M. GERAUD Yves,  
Mme ALBAUT Edwige,  
M. CHANEZ Philippe,  
Mme CHEVALIER Virginie,  
M. LOGER Maxime,  
M. VILLARET Bernard,  
Mme MASSAT Frédérique

## Absents excusés :

M. ANCILOTTO François

## A donné procuration :

Mme AUBERTIN Sonia  
à Mme PRADIER Antoinette

## Secrétaires de séance :

Mme MASSAT Frédérique et  
Mme TORENTE Christelle

## PRÉALABLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2020 :  
*Approuvé à l'unanimité*

## DELIBERATIONS :

### 1 | Proposition d'un nouveau contrat photocopieur

M. Lecomte et M. Loger présentent une étude comparative sur 5 contrats de fournisseurs de photocopieurs. Ils ont rencontré le fournisseur le mieux placé pour confirmer la nature du contrat avant présentation au Conseil Municipal. Entreprise installée à Marssac. L'impression de l'Écho du Tescou sera externalisée chez un imprimeur. La mairie n'aura plus la charge du photocopieur de l'école assurée par la Communauté d'Agglomération sauf, éventuellement, pour les photocopies couleur. Il s'agit d'un nouveau marché afin de réaliser des économies qui prendra effet à partir de septembre 2021.

### 2 | Nomination Régisseur adjoint

Mme Gwenaëlle Boissel, adjoint administratif territorial, est nommée régisseur adjoint *à l'unanimité*.

### 3 | Règlement intérieur du conseil municipal

Les élus ont donné leur avis sur le règlement intérieur du Conseil Municipal.  
*Il est approuvé à l'unanimité.*

### 4 | Convention de prestation de service Compétence assainissement collectif des eaux usées

La commune, comme la majorité des communes de la Communauté d'Agglomération, reprend la compétence assainissement et pourra à nouveau fixer les tarifs de l'abonnement et les taux de la taxe d'assainissement et de raccordement. La Communauté d'Agglomération conserve la facturation par le syndicat des eaux.

Travaux à réaliser : reprise du lagunage, installer un dégrilleur en amont de la zone de lagunage, reprise des tampons (3 restent à réparer), station d'épuration en cours de réparation (réactiver les boues), étanchéité du réseau contrôlé et suivi. Projet de former un employé municipal et un élu pour la maintenance des installations. Un service du Conseil Départemental (SATESE) fait des analyses régulièrement et peut prodiguer des conseils.

*Convention adoptée à l'unanimité.*

## 5 | Engagement des dépenses d'investissement

Autorisation de signer les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget avant le vote du budget 2021.  
*Adopté à l'unanimité.*

## 6 | Point sur l'avancement des projets

**ESPACE CULTUREL :** les travaux ont bien avancé dans le respect des délais. Fin des travaux dans le courant du mois d'avril 2021.

Extension salle Omnisports : M. Lecomte reprend l'historique de la demande de subventions (74 535.02 € H.T.). Le montant des travaux ne nécessite pas d'appel d'offre, le plafond étant remonté à 100 000€.

Par contre, il est nécessaire de produire deux devis comparatifs par corps de métier. Début 1<sup>er</sup> semestre 2021.

**CITY-PARK, VÉLO-CROSS :** toutes les demandes de subventions (67 469.50 € H.T.) sont envoyées avec l'objectif d'atteindre 80 % de financement.

Les travaux vont démarrer pour le city-park : fin des travaux prévue en mars 2021.

Le vélo cross sera terrassé en suivant si le temps le permet après le terrassement du city-park. Il faut dessiner le parcours : les adolescents intéressés seront sollicités pour donner des idées ;

### **ISOLATION COMBLES ET FENÊTRES DE LA MAIRIE :**

Deux plans de financements ne peuvent être sollicités auprès de la Région pour un même projet. C'est pourquoi, il y a tout intérêt à étudier la rénovation de la mairie dans sa globalité afin d'obtenir des subventions pour l'ensemble des travaux nécessaires.

Les études sont en cours.

**CHEMINEMENTS DOUX :** subventions accordées en partie (43 106 € H.T. sur une demande globale de 76 107.45 € H.T.), nous attendons le fond de concours de la Communauté d'Agglomération.

### **TOILE DE DÈZE :**

Projet financé à 80 %. Coût pour la mairie de 5300 euros  
Le comité en charge du financement participatif pour la toile de Dèzes s'est réuni jeudi 7 décembre 2020, tout d'abord à l'église puis à la mairie et a déterminé l'emplacement de la toile.

Reste à chiffrer le coût de l'installation qui sera financée en financement participatif

**LA PLAQUE DU CHEMIN SAMUEL PATY** a été installée pendant les vacances, l'inauguration officielle aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront, avec la participation de l'école.

**LES ALLÉES JEAN-JAURÈS** ont été refaites provisoirement dans l'attente de nouveau projet centre bourg

**CRÉATION D'UNE VOIRIE SIMPLE** partant du chemin de la Péchique le long des jardins partagés pour aller jusqu'au bas de l'hôtel des deux Vallées et à terme jusqu'à la parcelle 158 et au-delà : un géomètre a été mandaté pour contacter les propriétaires riverains et faire les plans de cette voirie.

## QUESTIONS DIVERSES

1/ **L'installation de la fibre optique** est prévue en 2022 : on attend l'accord de l'architecte des bâtiments de France pour mettre en place le local de raccordement (NRO) en face du cimetière

Deux répartiteurs seront placés un près de la boîte aux lettres place de la Mairie et route des crêtes au lieu-dit Inche.

Pour s'abonner à la fibre chacun aura le choix de l'opérateur qui prendra en charge le raccordement.

2/ **Vaccination anti-covid** : recensement pour les plus de 75 ans et appel par le secrétariat de mairie pour comptabiliser le nombre de vaccins à prévoir à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

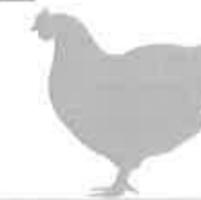
3/ **Les aides à la rénovation évoluent** : le département porte le projet – voir Echo du Tescou n° 141 pour plus d'informations.

4/ **Installation de l'atelier de réparation d'électroménager « Marcel et Valentin »** rue Gérard Roques dans un local municipal : plateforme pour la pérennité des appareils électroménagers à coût modéré et dans le respect de la planète

5/ **Le conservatoire des variétés anciennes de Puycelci** a été consulté pour créer un verger en bas du jardin du couvent. L'employé municipal espace vert sera formé à la taille. La mairie s'est équipée en matériel d'entretien espaces verts.



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



**Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.**

**Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.**

**L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

– ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

– protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

– réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**+ Obligation de déclarer toute détention d'oiseaux (basses-cours, appelants...) en mairie : par cerfa 15472-02 ou démarche en ligne sur le site : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>**

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du TARN

Service santé, protection animales et environnement tel : 05 81 27 53 12 / 23

### ► TOUR DE TABLE

**Mireille Brunwasser :** enveloppe « rénovation du petit patrimoine » porté par l'agglo : possible de proposer la Passerelle aux Sourigous, les Croix à St pierre et chemin de Laspeyre. Devis et dossier à envoyer avant fin janvier 21.

**Frédérique Massat :** la première réunion annuelle du Comité marché a eu lieu lundi 11 janvier 21 à la mairie. Elle a pour but de permettre aux commerçants et aux usagers des marchés de faire remonter au conseil municipal les améliorations possibles dans le fonctionnement des marchés de Salvagnac. Recommandation principale : veiller à limiter la concurrence au sein des marchés. La grande majorité des commerçants est satisfaite. Le marché de produits locaux du mercredi soir a déposé les statuts de son association à la Préfecture et signera la convention prochainement. Chaque membre est à jour pour 2020 en ce qui concerne le paiement des places.

**Virginie Chevalier :** manque de poubelles sur les allées, inventaire à faire. Problème de la vitesse à respecter aux Barrières. M le Maire : on attend la réponse du département pour la sécurisation du carrefour des Barrières.

**Bernard Villaret :** revoir l'entretien des jeux du jardin du couvent. Contacté par Citrus pour 4 matinées de travail (peinture des jeux aux Sourigous par exemple)

**Philippe Chanez :** le chemin de Laspeyre est dangereux, il faudrait l'élargir à certains endroits. Une buse est bouchée.

Il demande la raison de l'abattage de platane route de Rabastens. M le Maire : Terrain constructible qui a nécessité de couper les arbres pour la sécurité de la sortie sur la départementale. On replante une vingtaine de fruitiers dans le village en compensation. Il va falloir aussi abattre des peupliers aux Sourigous qui sont dangereux en cas de forte tempête et un autre route du Buc.

Pose la question de la diffusion des informations au sein du CM : le compte-rendu des réunions d'adjoints leur sera envoyé.

**M le Maire :** les commerçants de Salvagnac locataires de la mairie et contraints à la fermeture de leur établissement ont été exonérés de loyer pendant les mois de confinements.

**Régine Added :** Les spectacles de la Scène Nationale d'Albi (S.N.A.) sont annulés jusqu'au 17 janvier. Les compagnies ont été dédommagées par la S.N.A.. En mars et avril ils auront peut-être lieu. La mairie renouvelle la convention pour trois ans « spectacles à Salvagnac et un à Albi. Le public a répondu présent en nombre. Certains spectacles annulés pourront être reportés.

**Olivier Lecomte :** remercie Laurent Chevalier pour le projet de réfection de la petite Guinguette. Travaux à effectuer pour l'été.

*M. le Maire lève la séance à 23h30*



### UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOUS AIDER À RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Depuis 2017, le dispositif **Rénovam**, mis en place par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, a accompagné près de 2000 demandes afin de vous aider à réaliser des économies grâce à la rénovation énergétique de votre logement. **Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2020.**

**Dès 2021, vous pourrez adresser vos demandes d'accompagnement pour la rénovation énergétique au Guichet Unique** dans le cadre de **Rénov'Occitanie**, le service public de la Région. Vous y trouverez tous les éléments pour faire de votre projet de travaux une réussite : diagnostic de votre logement, accompagnement aux demandes de financement, ou encore assistance au suivi des travaux.

Les conseillers vous apporteront une réponse neutre et gratuite sur les questions techniques et financières, **adaptée à votre situation.**

**Vous pouvez également être accompagné pour adapter votre logement, à votre handicap ou perte d'autonomie liée à l'âge**, afin de vous maintenir à domicile (voir conditions de revenus). Enfin, les propriétaires de **logements locatifs** peuvent également être aidés et conseillés dans la rénovation de leurs logements, sous certaines conditions. **Soliha** est mandaté par le Conseil Départemental pour cet **accompagnement complet**. Vous pouvez les contacter :

#### CONTACTS Guichet Unique

(ils restent les mêmes que pour RÉNOVAM)

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ☎ 05 63 60 16 80
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) ☎ 05 63 48 73 80

#### CONTACTS Soliha

- Pour des travaux d'adaptation ☎ 05 63 48 58 90
- Pour les logements locatifs ☎ 05 63 48 10 80

## VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

# Vaccination contre la Covid-19 Quel calendrier ?

La vaccination est considérée comme un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Gratuite et non obligatoire, elle vient de commencer en France suivant les étapes recommandées par la Haute Autorité de santé (HAS).

**Centre de vaccination ouvert pour les personnes âgées de plus de 75 ans à partir du lundi 18 janvier 2021 : vous pouvez prendre Rendez-vous sur [doctolib.fr](https://doctolib.fr) ou par téléphone au 0809 54 19 19 (numéro basculé automatiquement sur la plate forme covid du Centre Hospitalier d'Albi). Vous serez dirigés vers le centre de vaccination à proximité de votre domicile : Centre hospitalier d'ALBI, Centre de vaccination de la Clinique Toulouse Lautrec à ALBI, CPTS du Grand Gaillac, Centre hospitalier de Lavaur. Liste non exhaustive qui peut évoluer dans les jours qui viennent.**

### Pourquoi se faire vacciner ?

Les résultats des études des candidats vaccins montrent que la vaccination permet de réduire significativement les formes graves et la mortalité due au virus. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin contribue à maîtriser l'impact de l'épidémie sur le long terme.

### Les publics concernés et le calendrier

#### Dans un premier temps :

Le déploiement de la vaccination se fait progressivement avec une priorité donnée depuis le 27 décembre 2020 et tout au long du mois de janvier 2021 aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie. Il s'agit :

- › des personnes âgées en établissements : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins de longue durée (USLD), résidences autonomie, résidences services seniors ;
- › des personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave de la Covid-19 ;
- › des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de

50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités depuis le 4 janvier 2021 ;

- › des personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- › des personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile à partir du 18 janvier 2021. La prise de rendez-vous dans des centres de vaccination se fera par téléphone et via internet à partir du 14 janvier 2021.(voir en tête de l'article) L'objectif est de vacciner 1 million de personnes d'ici fin janvier.

#### Dans un second temps :

La vaccination sera élargie à partir de fin février-début mars 2021 aux personnes âgées de 65 à 74 ans.

#### Dans un troisième temps :

La vaccination sera ouverte à tous à partir du printemps 2021 et se poursuivra tout au long de l'année, en commençant par :

- › les personnes âgées de 50 à 64 ans ;
- › les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire) ;
- › les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge ;
- › les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos ;
- › puis le reste de la population majeure.

**À savoir :** Il n'est pas nécessaire, à ce stade, de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà été infectées. Cependant, ces personnes peuvent être vaccinées si elles le souhaitent après échange avec le médecin. Dans ce cas, il faut respecter un délai minimal de 3 mois après le début des symptômes avant de procéder à la vaccination et ne pas la pratiquer s'il y a des symptômes persistants.

### L'ouverture de centres de vaccination

Afin de pouvoir vacciner les personnes de plus de 75 ans non-résidents d'établissements, des centres de vaccination vont être ouverts en France. Un centre de vaccination par département est déjà ouvert. Dans le tarn il se

situé à l'Hôpital d'ALBI. À partir de lundi 11 janvier 2021, il y en aura 300, puis 600 à la fin du mois de janvier.

La publication des centres de vaccination Covid-19 sur [santé.fr](https://sante.fr) est accessible depuis le jeudi 14 janvier.

Sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions sera à remplir. Il sera possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination.

### Les professionnels habilités à vacciner

Tous les professionnels de santé, sauf les pharmaciens pour le moment, peuvent participer à la campagne vaccinale, ainsi que les étudiants en santé dans la limite de leurs compétences en matière de vaccination.

Les médecins coordonnateurs des Ehpad peuvent prescrire et administrer les vaccins aux résidents et aux personnels de l'établissement dans lequel ils exercent, en informant les médecins traitants des personnes concernées. Les infirmiers peuvent pratiquer les injections des vaccins à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment.

### L'INJECTION DU VACCIN EST INDOLORE

### Les modalités

La vaccination n'est pas obligatoire. Elle repose sur une décision partagée entre le patient et son médecin. Ainsi, le consentement du patient doit être recueilli au préalable et tracé dans son dossier médical.

Les vaccins sont achetés par l'Agence nationale de santé

publique qui assure leur mise à disposition à titre gratuit. En effet, un décret du 31 décembre 2020 prévoit pour tous la prise en charge intégrale des consultations pré-vaccinales et de vaccination, ainsi que des frais d'injection du vaccin. Les non assurés sociaux bénéficient d'une dispense d'avance de frais.

### La sécurité

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-Covid-19.

**À savoir :** Les professionnels de santé comme les personnes vaccinées peuvent signaler tout effet indésirable remarqué à la suite d'une vaccination sur [signalement-sante.gouv.fr](https://signalement-sante.gouv.fr).

Les gestes barrières toujours indispensables  
En l'état actuel des connaissances, les vaccins disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif, en cas de contact avec une personne positive ou en cas de symptômes. Il faut aussi continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque, même pour les personnes vaccinées.  
**À savoir :** Vous avez des questions sur la stratégie de vaccination, sur les vaccins, sur leur approvisionnement et leur surveillance ? Rendez-vous sur la Foire aux questions du Ministère des Solidarités et de la santé.

*Article issu de service-public.fr*

## Vaccination des personnes vulnérables

Conformément aux recommandations émises le 15 janvier 2021 par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, présidé par le Professeur Alain Fischer, et en cohérence avec l'avis du 17 décembre 2020 de la Haute autorité de santé sur la possibilité de prendre en compte dans la stratégie de vaccination des facteurs de risque individuel, il a été décidé que les patients vulnérables à très haut risque, tels que définis par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, pourront être vaccinés de manière progressive, à compter du 18 janvier.

### Il s'agit des patients :

- › Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- › Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- › Transplantés d'organes solides ;

- › Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- › Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- › Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies
- › Atteints de trisomie 21.

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

Ces personnes doivent pouvoir être vaccinés dans les lieux les mieux adaptés à leur situation : au sein des services où elles sont suivies, si cela est possible, ou dans les centres de vaccination ouverts partout en France.

*Pr. Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé*

Le couvre feu est maintenu à 18h. Les dérogations sont maintenues.  
Tous les lieux, commerces recevant du public ferment à 18h.  
Fermeture des Frontières avec les pays hors de l'UE depuis le 29/01.  
Les grandes surfaces non alimentaires de plus de 20 000 m<sup>2</sup> sont fermées depuis le 31/01.  
La jauge d'accueil est renforcée dans les supermarchés de plus de 400 m<sup>2</sup>.  
Elle passe d'un client pour 8 m<sup>2</sup> de surface de vente, à un client pour 10 m<sup>2</sup>.

## Port du masque chirurgical

Pour information, le soufflet, la couleur et/ou l'inscription se portent TOUJOURS à l'EXTERIEUR  
Bleu, blanc, vert, à lanière ou à élastique !  
**Bonne pratique :** Hygiène des mains avant et après pose et ablation du masque  
Retirer momentanément le masque en gardant un seul élastique sur l'oreille

Port du masque 3 h consécutives  
**Le changer :** dès qu'il est humidifié par la respiration  
**Le réutiliser :** possibilité de le laver à 60° en machine et sèche linge plusieurs fois  
Outre l'usage des masques chirurgicaux, désormais seul l'usage de masque de catégorie 1 est autorisé. Autrement dit le port de masque artisanal est à proscrire.

## TousAntiCovid les critères de détection des cas contact évoluent

L'application TousAntiCovid, qui vise à alerter les personnes entrées en contact avec des cas positifs de Covid-19, modifie ses paramètres de détection. Elle prend désormais en compte les contacts à une distance allant jusqu'à 1 mètre pendant 5 minutes et jusqu'à 2 mètres durant 15 minutes. Ce changement a été décidé par un arrêté paru au Journal Officiel le 28 novembre 2020.

Cette évolution permet à l'application d'intégrer davantage de situations à risque de contamination, notamment par les gouttelettes et la circulation de particules contaminées dans l'air (aérosolisation), afin de mieux combattre la propagation de l'épidémie.

[Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## Quels sont les critères de vulnérabilité à la COVID 19 ?

- > Être âgé de 65 ans et plus
- > Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- > Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- > Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- > Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- > Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- > Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m<sup>2</sup>) ;
- > Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- > Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- > Être au troisième trimestre de la grossesse.
- > Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement



## Les Mémères Crieurs.euses publiques

Un mercredi sur deux (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois), Les Mémères viennent crier vos mots, annonces, poèmes, pensées, sur la place du marché.

Un besoin, une envie ? Une annonce matrimoniale, un coup de gueule ? Un mot doux ? Un haïku ?

Laissez un mot dans la boîte aux lettres, elle attend vos messages, à l'intérieur de la cabine téléphonique. Les Mémères se chargent de les partager et les crier haut et fort !

**Nouvelle année - nouvelle cabine !**

**Les soirées étant fraîches, les criées se feront à 17h durant l'hiver.**

## Contre le vol, le marquage des vélos devient obligatoire

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants devront faire l'objet d'un marquage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette obligation sera étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Leur numéro unique sera inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires. C'est ce que précise un décret paru au Journal officiel le 25 novembre 2020 en application de la loi d'orientation des mobilités.

### Le marquage

Le procédé de marquage devra garantir sa permanence et son inaltérabilité. L'identifiant sera mis en place sur le cadre du cycle sauf circonstances particulières et il sera lisible sans difficulté sur un cycle en stationnement.

Le numéro d'identification du cycle sera inscrit aussi sur la facture. Le commerçant devra également remettre à l'acheteur les informations nécessaires pour que le nouveau propriétaire puisse exercer ses droits d'accès ou de rectification.

Ne sont pas concernés par ce marquage obligatoire : les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 16 pouces) ;

les remorques de cycle ;  
les engins de déplacement personnel (trottinettes, gyropodes, hoverboards...).

Leurs propriétaires pourront cependant en faire la demande.

Rappel : Il est d'ores et déjà possible de faire marquer votre vélo grâce au marquage Bicycode®.

À savoir : Lorsqu'un propriétaire se sépare de son cycle, il devra en faire la déclaration à l'opérateur agréé lui ayant fourni l'identifiant. Celui-ci effacera de manière sécurisée ses données personnelles dans un délai de vingt-quatre heures.

[www.bicycode.org/](https://www.bicycode.org/)



# Le renouveau des marchés de Salvagnac

En 1838, un marché hebdomadaire est créé le mercredi et rythme l'activité commerciale de Salvagnac. Nos anciens (comme Jean Lauzeral, maire Honoraire de Salvagnac, auteur de "Essor d'une commune rurale au XIX<sup>e</sup> siècle" édition érès) ont gardé en mémoire et conté l'opulence de la foire de Salvagnac, chef-lieu de Canton depuis 1791, qui attirait les producteurs des environs, les vendeurs de volailles vivantes et animait le village qui a compté jusqu'à 1851 habitants en 1901 ! En 1913, 42 % des volailles vendues dans le département l'étaient à Salvagnac qui se retrouvait au premier rang des marchés départementaux ! « En 1914, le marché à la volaille se tenait sur la future place du monument aux morts en débordant l'hiver pour les oies et les canards sur les places juxtant l'église. Le marché aux bestiaux se tenait sur les allées et aux pieds des tours du château avec le marché couvert pour les veaux. Le marché aux porcs s'organisait sur la placette du couvent et les commerçants forains déployaient leur étal sur la place de la mairie et tout le long de la grand rue. »

Ces foires et marchés connaîtront un déclin après 1950 du fait de l'exode rural.

Mais voilà que depuis deux ans, une nouvelle dynamique émerge avec la création d'un marché de producteurs le mercredi soir. Ce marché a pris progressivement ses marques avec en parallèle l'ouverture du Café au bord du Monde. Une synergie entre l'offre commerciale et culturelle participe alors à la création de ces nouveaux lieux, ouverts sur la rencontre, à l'échange social, à la vie culturelle, complétant la politique municipale visant à favoriser le maintien des commerces au centre du village.

Nous essayons de conjuguer l'essor de la vie associative, culturelle, le souci de maintenir le lien social, le bien vivre et une vie économique dynamique. Cet ensemble rend notre village de plus en plus vivant, attractif. Ainsi, les marchés du mercredi et du vendredi matin font également l'objet de demandes de plus en plus nombreuses ce qui nous conforte dans la poursuite des efforts consentis pour améliorer l'accueil de tous. (mise à jour de l'ar-rêté municipal marchés, mise en place d'un comité marché, rénovation des allées, parking)



**Participez et soutenez les commerçants du village, venez à la (re)découverte de nos marchés !**

Marché du mercredi matin de 8h à 13h : Boucherie Botta-More, Lola Pizza, Gérard Goarant Primeur, Lucie Cluzel vente de Textile,

Marché du vendredi matin de 8h à 13h : Boucherie Bordes, Christophe Seguin Passion Pâtisserie, Hamou Maamar Primeur, Richard Jourdain Fruits de mer, JP Lesage fromages, salaisons de Lacaune,

Marché de producteurs locaux du mercredi soir de 17h à 19h30 : Colline Chevrollier Boulangère, Pierre Gineste et Pierre Carles Le champ des Pierres Maraîchers, Caroline Leclercq La ferme des Goudous chevriers, Katie et Jérôme Chico Les jardins du Tescou Maraîchers et producteurs de porcs, Axelle Patoureau la Ferme de Clayrac agriculteurs éleveurs, Salma Al-Azme traiteur spécialités syriennes, Nicolas Gaillard La bonne bouffe Pizzas, Gaëlle Coer La sauvageonne vente de plantes aromatiques et médicinales, Alain Marouille Domaine du Barry viticulteur, l'essor maraîcher, Georges Mannechez pépiniériste, Du pain et des jeux boulanger, Luc Béziat vendeur de miel.

Frédérique Massat  
Adjointe responsable marchés de Salvagnac

# Hommage à Jean-Claude Pradier

Jean-Claude PRADIER nous a quitté en cette fin d'automne si particulière où de petites bêtes insignifiantes nous perturbent et nous gâchent la vie et nous empêchent de lui rendre pleinement le dernier hommage qu'il aurait mérité.

Lui le chasseur, amoureux de la nature habitué à une faune plus traditionnelle, est parti à la découverte de nouvelles contrées insoupçonnées.

Jean-Claude, l'homme du terroir aux racines profondément ancrées dans l'argile de nos coteaux, cette terre amoureuse, s'en est allé bien trop tôt après avoir donné de son temps et participé activement à la vie de notre commune et bien au-delà.

Tout jeune, sorti de la ferme familiale et poursuivant ses études, il chausse les crampons pour jouer au foot au Sporting Club Salvagnacois. Il fait ses preuves sur le terrain, puis comme arbitre, mais aussi dans l'association en devenant trésorier du club et membre du District Départemental de Foot.

Il fit partie de ceux qui ont participé à la fusion avec Tauriac pour fonder le RTFC : Rive du Tescou Football Club, ce qui a donné un nouveau souffle au foot sur notre ancien canton.

C'est en 1977, à 26 ans, qu'il est élu pour la première fois conseiller municipal sur la liste de Jean LAUZERAL.

En 1983, pour un nouveau mandat, il sera à ses côtés Maire Adjoint et le sera de nouveau avec Bernard BOULZE en 1995, il le restera jusqu'à la fin de son engagement politique à Salvagnac, en effectuant aussi en 1993 un mandat de Conseiller Général.

Il fut, pour mon premier mandat de Maire en 2001, mon Premier adjoint.

Même si nous avons été adversaires lors de certains scrutins, nos relations ont toujours été simples, empreintes d'un respect mutuel et d'une sincérité à toute épreuve.

En effet, ce qui nous soudait dans cette période de travail en commun, loin de toute querelle politicienne, c'était l'amour de notre terroir et le souci de développement harmonieux de notre commune.

Il était comme ça, Jean-Claude, il ne lâchait rien et allait au bout de son engagement, dans sa vie professionnelle au Crédit Agricole, ou au sein de la Fédération Départementale de Chasse comme au Conseil Municipal. Non, il ne lâchait rien.

Éloigné de la politique, il restait curieux et attentif, il n'hésitait pas à m'appeler, encore récemment quand certaines choses le choquaient dans le fonctionnement quotidien de la Commune ou de son environnement.

Ce qui compte dans la vie, c'est de savoir transmettre. Et tu as su, Jean-Claude, transmettre tes valeurs et cet engagement.

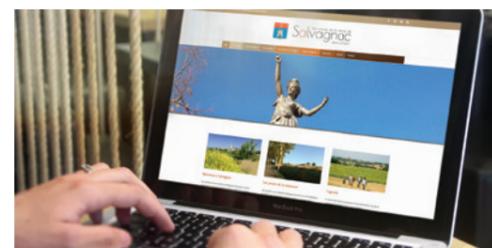
Antoinette, ton épouse, Conseillère Municipale, membre active au sein du Centre Communal d'Action Sociale et de la Paroisse, a su reprendre le flambeau de la solidarité. Je voudrai ici lui renouveler notre amitié ainsi qu'à tes enfants et à ta famille.

À Francis, ton frère, Maire de La Sauzière St Jean et nourri lui aussi aux valeurs de la République et à l'envie de servir.

Repose en paix Jean-Claude, tu as fait ta part de travail ici-bas, nous ne pouvons t'accompagner aujourd'hui comme nous aurions souhaité le faire, mais nous ne t'oublierons pas.

Bernard Miramond

SITE INTERNET DE SALVAGNAC  
[www.salvagnac.fr](http://www.salvagnac.fr)



Une adresse à retenir : Vous pouvez retrouver un grand nombre de publications de l'Écho du Tescou dont les derniers numéro EN COULEUR sur le site internet de la mairie ainsi qu'une foule de renseignements utiles sur la vie du village, la vie associative, les manifestations culturelles ou sportives au sein du village !

# Une épicerie totalement vrac avec des produits locaux au cœur de Salvagnac ?

Solène et Amandine passionnées par leur territoire et persuadées que d'autres modes de consommations sont possibles, souhaitent créer une complémentarité à Salvagnac au travers d'une épicerie de produits en vrac. Cette alternative de consommation se développe à vitesse grand V en Europe, pour deux raisons majeures:

- > Anti gaspillage = Acheter à sa convenance
- > Supprimer les déchets = économiser le prix des emballages

Cette épicerie chaleureuse proposera des denrées bio-

logiques et raisonnés, avec l'objectif d'atteindre 90 % de production locale !

Solène et Amandine ont besoin de vous pour remplir le questionnaire, disponible sur le site [www.survio.com](http://www.survio.com), à la Mairie et au Café. Cela leur permettra d'être au plus proche de vos attentes !

Vous avez des idées, suggestions, doutes... ? Faites le savoir sur leur boîte mail, aux «Mémères» du mercredi soir ou tout simplement en allant les rencontrer !

[amasol@ecomail.fr](mailto:amasol@ecomail.fr)

## Chemin Samuel Paty

Non, ce petit chemin ne sent pas la noisette, il relie la D28 à l'école, sécurise les enfants et rassure les parents. Ce petit chemin est modeste mais nécessaire, il s'appelle à présent « Chemin Samuel Paty ». Cet homme a fait malgré lui la « une » des journaux, un funeste 16 octobre 2020. Il est passé de l'ombre aux ténèbres pour quelques dessins, pour avoir parlé de liberté d'expression, pour avoir fait son boulot. Des sales gens avec des sales idées partagées par beaucoup trop d'autres sales gens lui ont coupé la tête, lui ont pris la vie, lui ont ôté la voix. Lui n'était armé que de ses convictions, celles notamment de transmettre et d'apprendre. C'est unanimement que le conseil municipal de Salvagnac a décidé d'appeler ce chemin qui mène à l'école « Chemin Samuel Paty », pour se souvenir. Se souvenir que la laïcité n'est pas négociable, se souvenir qu'aucune croyance et qu'aucun dogme ne justifie qu'on tue un homme. Ce nom indélébile écrit pour toujours à l'entrée de ce petit chemin rappelle aussi que les enseignants bâtissent notre avenir. Ils ont la mission de faire de leurs élèves des êtres libres, égaux et fraternels à l'esprit grand ouvert. L'école ne doit pas mourir de n'avoir pas été protégée. Cet humble panneau sonne l'alerte à travers cet homme mort pour avoir voulu faire penser, que seul un soutien réel des équipes de l'école évitera leur renoncement.

Mireille Brunwasser



# Comment réduire notre pollution numérique ?

Pour agir en faveur d'un Internet plus respectueux de la planète, voici deux propositions d'action qui peuvent faire la différence.

## 1. Allonger la durée de vie des équipements informatiques

Les fabricants de terminaux informatiques (ordinateurs, tablettes, smartphones, téléviseurs) misent sur l'obsolescence de leurs produits pour nous encourager à en racheter de nouveaux. Les techniques sont connues : fragilité des objets, coût exorbitant des réparations, indisponibilité des pièces détachées, marketing agressif, etc...

Voici quelques conseils pour déjouer ces pièges :

**Ne cédez pas aux sirènes de la publicité.** Tant que votre appareil fonctionne, pas besoin d'en acheter un nouveau. Peut-être qu'un nouveau smartphone vient de sortir, plus beau, plus puissant, mais en avez-vous vraiment besoin ? **Si votre appareil est cassé, essayez de le réparer.** Il est peut-être encore sous garantie (même les appareils reconditionnés ont une garantie, renseignez-vous). Autrement, et si la réparation est trop chère, vous pouvez l'apporter à un "Repair café" ou "Café Bricole", où l'on vous accompagnera (gratuitement) pour réparer votre objet.

**Achetez d'occasion et "low-tech"** si vous n'avez aucun autre choix que l'achat. Privilégiez les appareils reconditionnés (moins chers et moins polluants), et choisissez des produits dont la consommation énergétique est la plus faible possible. Des associations comme HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée) agissent pour contraindre les entreprises du secteur à faciliter ces bonnes pratiques.

## 2. Attention aux vidéos en ligne !

Pour limiter la pollution numérique, la première question à se poser est : "ai-je vraiment envie de regarder cette vidéo ?". Si la réponse est oui, voici quelques conseils :

**Préférez le téléchargement au streaming vidéo** lorsque c'est possible. Pour écouter de la musique, privilégiez la musique téléchargée ou éventuellement les plateformes de streaming audio, plutôt que de regarder un clip sur une plateforme de streaming comme Youtube.

**Évitez à tout prix la 4G pour lire des vidéos.** La 4G consomme 23 fois plus d'énergie (et donc émet d'autant plus de gaz à effet de serre) que le WIFI. Si vous êtes chez vous, activez la connexion wifi de votre smartphone avant de surfer.

**Visionnez les films en basse définition.** Cela permet d'économiser de la bande passante, et donc de l'énergie. Plus votre

écran est grand, plus une haute résolution sera nécessaire. Les téléviseurs 4K et 8K, utilisent des technologies encore plus énergivores et prédatrices en matières premières.

**Bloquez la lecture automatique sur les réseaux sociaux.** Sur Facebook, comme sur Youtube, il est possible de désactiver la lecture automatique des vidéos. Ces réseaux cherchent à vous faire regarder le plus de vidéos possibles, sans votre consentement explicite. Vous pouvez reprendre le pouvoir. Pensez également à la résolution sur Youtube. Si le sujet vous intéresse, l'association The Shift Project a publié un rapport complet sur le sujet, ainsi qu'une courte vidéo d'explication.

Si vous faites déjà tout cela contre la pollution numérique, voici quelques idées supplémentaires pour celles et ceux qui veulent aller encore plus loin pour limiter la pollution numérique :

**Refusons les "objets connectés".** Avons-nous vraiment besoin d'un assistant virtuel pour nous aider à éteindre la lumière ou allumer la radio ? D'un réfrigérateur connecté qui envoie un email lorsque nous n'avons plus de tofu ? Ces objets, eux-aussi, ont un coût écologique élevé. Ils font aussi peser des risques importants sur notre vie privée.

**Éteignons la box internet la nuit et durant nos absences.** Ces appareils consomment beaucoup d'électricité, même sans utiliser internet. Leur consommation annuelle se situe entre 150 et 300 kWh, soit autant qu'un grand réfrigérateur !

**Faire régulièrement le ménage dans nos emails,** en priorité ceux contenant des pièces-jointes, pour éviter tout stockage inutile dans des centres de données. Éviter également d'envoyer des pièces-jointes lourdes à de nombreux destinataires.

**Ne stocker que le strict nécessaire sur le cloud,** et désactivez la synchronisation avec le smartphone. Contrairement aux apparences, les données ne sont pas stockées sur un "nuage" (le fameux cloud), mais dans des data centers, ces centres informatiques énergivores.

**Lutter contre les écrans vidéos publicitaires qui envahissent nos villes.** En 2018, il y avait un million de ces écrans en France, générant chacun 350 kg de CO<sub>2</sub> par an. Soit l'équivalent d'un million d'allers-retours Paris-Nice en avion chaque année. Des collectifs existent déjà à Lyon ou à Paris, n'hésitez pas à les contacter pour qu'ils vous aident à monter votre propre campagne.

Informations recueillies sur le site

[www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique](http://www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique)

# Actualités du CCAS

## Dépistage de la Covid-19 : déploiement des tests antigéniques

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les nouveaux tests antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale. Ils viennent en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence pour la détection de l'infection à la Covid-19. Avec un résultat disponible en 15 à 30 minutes, ces tests antigéniques permettent la mise en œuvre sans délai des mesures d'isolement et de contact tracing.



## Covid-19 : les droits à la Complémentaire santé solidaire et à l'AME à nouveau prolongés

Les droits des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale d'État (AME) qui prennent fin entre le 30 octobre 2020 et le 16 février 2021 sont prolongés de 3 mois à partir de leur date d'échéance. Si le bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire ne peut pas faire sa demande de renouvellement à l'Assurance Maladie ou si celle-ci ne peut pas l'étudier dans les temps, il reçoit une attestation de droit mentionnant cette nouvelle période de droit. Concernant l'AME, les cartes des bénéficiaires qui arrivent à expiration à partir du 30 octobre 2020 doivent être considérées comme valides pour les 3 mois supplémentaires à compter de la date d'échéance du droit.

## Complémentaire santé

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, vous pouvez résilier votre contrat de complémentaire santé sans pénalités à n'importe quel moment après la 1<sup>re</sup> année.

## Création d'un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Les victimes professionnelles atteintes de maladies liées à une exposition aux pesticides peuvent désormais demander une indemnisation. Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) nouvellement créé permet une meilleure reconnaissance de ces maladies professionnelles. Il indemnise les agriculteurs mais aussi les enfants ayant été exposés aux pesticides avant la naissance. Les exploitants agricoles retraités avant 2002 sont aussi concernés. Un décret est paru au Journal officiel le 29 novembre 2020 en application de la loi de finances de la sécurité sociale pour 2020.



## Chaudière, poêle, chauffe-eau... : attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

Maux de têtes, fatigue, nausées... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant.

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, il est nécessaire d'adopter les bons gestes :

- › faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale, et secondaire le cas échéant ;
- › aérer les locaux au moins 10 minutes par jour ;
- › maintenir vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- › respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire

fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue...).



## Logement : l'aide de 150 € aux chômeurs et aux salariés en difficulté est prolongée et élargie

L'aide exceptionnelle de 150 € mensuels aux chômeurs et aux salariés du secteur privé et agricole pour faire face à la baisse de revenus survenue dans le cadre de la crise sanitaire a été prolongée. Elle est portée jusqu'à 6 mois pour les salariés ayant perdu leur emploi pendant cette crise. Pour les autres situations, elle reste sur une durée de 2 mois maximum (soit 300 €). Mise en place au printemps 2020 par Action Logement, un organisme animé par les partenaires sociaux, avec le soutien du ministère chargé de la Ville et du Logement, ce dispositif vise à soutenir le paiement des loyers ou le remboursement de prêts immobiliers.

Cette aide de 150 €, mensuelle pendant une durée maximum de 6 mois avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, est destinée aux salariés éligibles dont les ressources sont inférieures à 1,5 Smic .

Une seule aide est accordée par ménage. Pour tout renseignement consulter le site action logement :

[www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement](http://www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement)

## Prêt social de location-accession (PSLA) et prêt à taux zéro (PTZ) : les conditions

Vous avez des revenus modestes et vous envisagez de devenir propriétaire d'un logement neuf ou ancien ? Le Prêt social de location-accession (PSLA) est un prêt conventionné qui peut vous aider dans votre projet grâce notamment à l'absence de frais avant la re-

mise des clés. Un décret paru au Journal officiel le 15 novembre 2020 élargit les conditions d'éligibilité au PSLA et au PTZ pour les primo-accédants à la propriété dans le cadre d'un contrat de location-accession à la propriété immobilière.

Le prêt social de location-accession (PSLA) facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial. Lorsque le bailleur (par exemple, l'organisme HLM) vend le logement, le prêt est transféré à l'acheteur. Le ménage loue d'abord le logement neuf agréé par l'État en tant que locataire-accédant et verse une redevance. Il peut ensuite devenir propriétaire du logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides.

## Prêt social de location-accession (PSLA)

Sont désormais éligibles au PSLA :

- › les opérations d'acquisition-amélioration de logements anciens, à condition que le programme de travaux dont ils font l'objet représente au moins 25 % du coût total de l'opération et permette au logement d'atteindre une performance énergétique au minimum équivalant à une classe énergie E (ces conditions ont été alignées sur celles du PTZ ancien de façon à permettre le financement d'une acquisition en PSLA dans l'ancien par un PTZ ancien) ;
  - › les opérations assimilées à la construction de logements neufs au sens de la TVA ;
  - › les opérations d'aménagement à usage de logement de locaux non destinés à l'habitation.
- › Une phase locative de 6 mois est désormais obligatoire.

## Prêt à taux zéro (PTZ)

Sont désormais éligibles au PTZ les seconds occupants d'un logement faisant l'objet d'un PSLA, à la double condition suivante :

- › le premier occupant doit avoir quitté le logement moins de 6 mois après être entré dans les lieux ;
- › le bien doit avoir moins de 5 ans à la date d'entrée dans les lieux du second occupant.

## Demande de congé de paternité, mise en disponibilité du fonctionnaire... de nouvelles lettres types personnalisables

Les 4 nouveaux modèles de lettre personnalisables en ligne :

- › Demande de congé de paternité et d'accueil d'un enfant
- › Demande de congé de paternité et d'accueil d'un enfant hospitalisé

- ▶ > Demande de mise en disponibilité du fonctionnaire
  - > Demande de remboursement du dépôt de garantie non restitué (pour le cas où votre bailleur refuse de vous restituer votre dépôt de garantie) ;
- Ces modèles sont prêts à l'emploi et personnalisables : le document se complète automatiquement en fonction des données que vous renseignez (vos coordonnées, celles du destinataire de la lettre et d'autres informations liées à la demande).
- Ils viennent compléter la liste des modèles de lettres déjà disponibles :
- > Acte de caution solidaire (ou simple) pour une location
  - > Attestation d'hébergement
  - > Attestation sur l'honneur
  - > Attestation de stage
  - > Certificat de travail
  - > Déclaration de concubinage (ou de vie commune)
  - > Demande initiale de congé parental dans le secteur privé
  - > Demande initiale de congé parental dans la fonction publique
  - > Lettre de démission de l'assistante maternelle
  - > Lettre de démission du salarié
  - > Lettre de démission du salarié à domicile
  - > Notification du départ à la retraite du salarié
  - > Porter plainte auprès du procureur de la République

### Pour en savoir plus

- > Services en ligne et formulaires de Service-public.fr

## Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?

En cette fin d'année, vous êtes sollicité par des associations ou organismes d'intérêt général, que ce soit par courrier, courriel, sur internet, ou dans la rue. Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu quand vous faites un don ?

Lorsque vous faites un don à des associations ou organismes d'intérêt général, vous devez remplir certaines conditions pour pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Elles concernent notamment :

- > la forme du don : versement d'une somme d'argent, don en nature (une œuvre d'art par exemple), versement de cotisations, abandon de revenus ou de produits (des droits d'auteur par exemple), frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole ;
- > les organismes bénéficiaires : but non lucratif, objet social et une gestion désintéressée, au profit d'un cercle large de personnes, pas de contrepartie.

Le calcul des cotisations diffère selon qu'il s'agit :

- > d'un organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du total des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable de votre foyer ;
- > d'un organisme d'aide aux personnes en difficulté fournissant gratuitement des repas, des soins ou favorisant le logement ou d'un organisme d'aide aux victimes de violence domestique (accompagnement, relogement) : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % des versements retenus dans la limite d'un montant revalorisé chaque année. Pour les dons effectués en 2020 (déclarés en 2021), le plafond de 546 € est augmenté à 1 000 €.

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions. En cas de nouveaux versements au titre des années suivantes, les excédents reportés ouvrent droit à la réduction d'impôt avant les versements de l'année. Les excédents les plus anciens sont retenus en priorité.

**Cette année 2020 avec son lot de restriction n'a pas permis l'organisation du loto du CCAS et le marché de Noël. Ces deux événements permettent habituellement d'abonder le budget annuel et financent les demandes d'aide financières ainsi que la distribution des colis de Noël aux Salvagnacois de plus de 80 ans. Vous pouvez contribuer et faire un don déductible au CCAS de Salvagnac en envoyant votre chèque libellé au Trésor Public à la mairie de Salvagnac.**

**Toute l'équipe du CCAS vous souhaite une excellente année 2021**

Régine Added, Mireille Brunwasser, Frédérique Massat, Bernard Villaret, Sonia Afi Aubertin, François Ancilotto, Antoinette Pradier, Philippe Chanez, Maryse Laur, Claire Trenti, Bernard Boulze, Georgette Gambazza, Suzan Yates, Valérie Tarrière, Aude Lambert, Christel Lagarrigue

# Plate-forme d'accompagnement et de répit des aidants

La plate-forme d'accompagnement et de répit des aidants est le 4<sup>e</sup> service porté par l'ADMR du GAILLACOIS et a ouvert en septembre 2018. Sa mission est le soutien psychologique et l'offre de répit aux aidants proposés sous forme de groupes de paroles pour les aidants et la halte répit pour les proches aidés dans le même temps. Ces groupes de paroles ont lieu à Brens, Couffouleux, Lavour et Villeneuve sur Vère.

L'association a pensé développer les Haltes répit sur d'autres secteurs comme Salvagnac en répondant à un appel à projet du département sur la création de structures de répit pour personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Qu'est ce que la Halte Répit Détente ?

La halte Répit Détente est un lieu de convivialité ponctuel non médicalisé accueillant les proches aidés atteints d'une maladie neuro-évolutive, le temps d'un après-midi. Ce temps d'accueil permettra aux aidants de disposer d'un espace de répit pour réaliser avec liberté d'esprit diverses activités personnelles.

L'ADMR du GAILLACOIS organise ces moments de détente sur réservation et après une rencontre avec notre

équipe au domicile.

Modalités d'accueil :

8 personnes au maximum pourront être accueillies. Une équipe de professionnelles qualifiées et expérimentées, 2 Assistantes de Soins en Gérontologie proposeront des activités ludiques, culturelles et créatives dans une ambiance chaleureuse et un climat de bien-être.

Une collation sera servie.

Accueil de 14h00 à 17h00.

Le montant du reste à charge, après dotation départementale, pour un après-midi complet sera de 10 €.

Toute réservation sera dûe.

Dates à retenir : Lieux d'accueil Salle Caravin Cachin

Les mardis 19 janvier, 23 mars, 18 mai, 22 juin, 27 juillet, 28 septembre, 23 novembre et 14 décembre 2021

Contacts :

Directrice d'entité : Céline ESCAFRE-BELLEGARDE

Référente : Patricia LAURENS

05 63 57 66 84 - pfrgaillacois@admrtarn.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

## Trifyl info services

Conformément aux dernières dispositions gouvernementales, dans la situation sanitaire exceptionnelle que nous traversons, Trifyl, service public de gestion des déchets, poursuit ses différentes activités de la manière suivante :

• Nos activités industrielles (quais de transfert, transport, centres de tri et bioréacteur) restent opérationnelles selon l'organisation habituelle.

• Accès aux déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux jours et horaires habituels (sous réserve d'évolution des mesures de confinement ou de décisions préfectorales).

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, le port du masque est impératif pour l'accès en déchèterie.

Merci de continuer à respecter rigoureusement les gestes barrières sous peine de refus du dépôt.

• Autres activités au contact du public

**Par mesure de précaution, toutes les activités au contact rapproché du public sont annulées ou reportées :**

- > les visites de sites,
- > les tenues de stand
- > les animations en milieu scolaire.

• Contact Trifyl

Les services de Trifyl restent joignables aux numéros habituels, par mail ou via la fiche contact de notre site.

En cas d'évolution de la situation, nous ne manquerons pas de vous informer dans les media, sur [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr) et sur les réseaux sociaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension et du respect strict des consignes de sécurité.

« Je pense à moi, je pense à eux »

## ENFANCE

# Centre de loisirs "Les galopins" association Familles Rurales en Pays Salvagnacois

Situé au cœur de nos territoires ruraux, dans le village de Montdurausse. Cette institution éducative locale accueille tous les enfants de 3 à 13 ans, durant les vacances scolaires (sauf Noël) ainsi que les mercredis périscolaires.

« Accompagnateurs et enfants y sont reçus chaleureusement, dans la joie et la bonne humeur, par une équipe dynamique et professionnelle. »

Celle-ci met en pratique des valeurs éducatives reconnues et s'appuie sur des projets pédagogiques positifs pour répondre aux besoins, aux rythmes et au bien-être des enfants.

Les activités sans cesse renouvelées y alternent culture, découverte et sport.

Pour les mercredis périscolaires, l'ouverture est de septembre à juillet de 11h30 à 18h20, à la 1/2 journée avec ou sans repas (le goûter et le repas sont fournis).

Un ramassage navette bus est réalisé à la sortie des écoles du territoire : Salvagnac, Tauriac, Montgaillard, Beauvais sur Tescou et Monclar de Quercy.

Accompagnant « les Loulous » directement au Centre pour découvrir de multiples activités ludiques et variées.

Pour les vacances scolaires, l'ouverture se déroule du lundi au vendredi de 7h30 à 18h20, à la journée et à la 1/2 journée avec ou sans repas (le goûter et le repas sont fournis).

Proposant un programme sous thématique comme celles de Toussaint, « Le Tour de France des régions » clôturées par un loto des enfants avec des lots 100% du Tarn. Ou



pour les prochaines vacances d'Hiver (du 15 au 26 février 2021) sur « Galopins Express ».

Pour s'inscrire au Centre de Loisirs, il est nécessaire de remplir un dossier de suivi, valable un an. A fournir, les photocopies des vaccins à jour de l'enfant, de l'attestation d'assurance et l'attestation CAF ou MSA.

Les inscriptions sont enregistrées seulement par trace écrite au Centre, par courriel ou envoi postal sous forme de bulletins d'inscriptions :

› Pour les mercredis périscolaires, inscription par trimestre.

› Pour les vacances scolaires, inscription par vacances.

Contact :

Centre de loisirs "Les Galopins", Familles Rurales EPS, 175 chemin de l'Église, 81630 Montdurausse.

Tél : 05 63 40 00 31

Courriel : familles-rurales-pays-salvagnacois@orange.fr

## Enfance en danger : un numéro, le 119

Les écoutes du 119, professionnels de la protection de l'enfance sont disponibles 24h sur 24. Ce numéro national est gratuit et les appels sont confidentiels. Conseils, soutien, orientations font partie des missions de prévention du service. Lorsque les écoutes recueillent et évaluent des informations préoccupantes sur un enfant, un adolescent, celles-ci sont proposées et adressées au CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) du département concerné pour évaluation.

## CULTURE

# Exposition permanente Pierre Darios

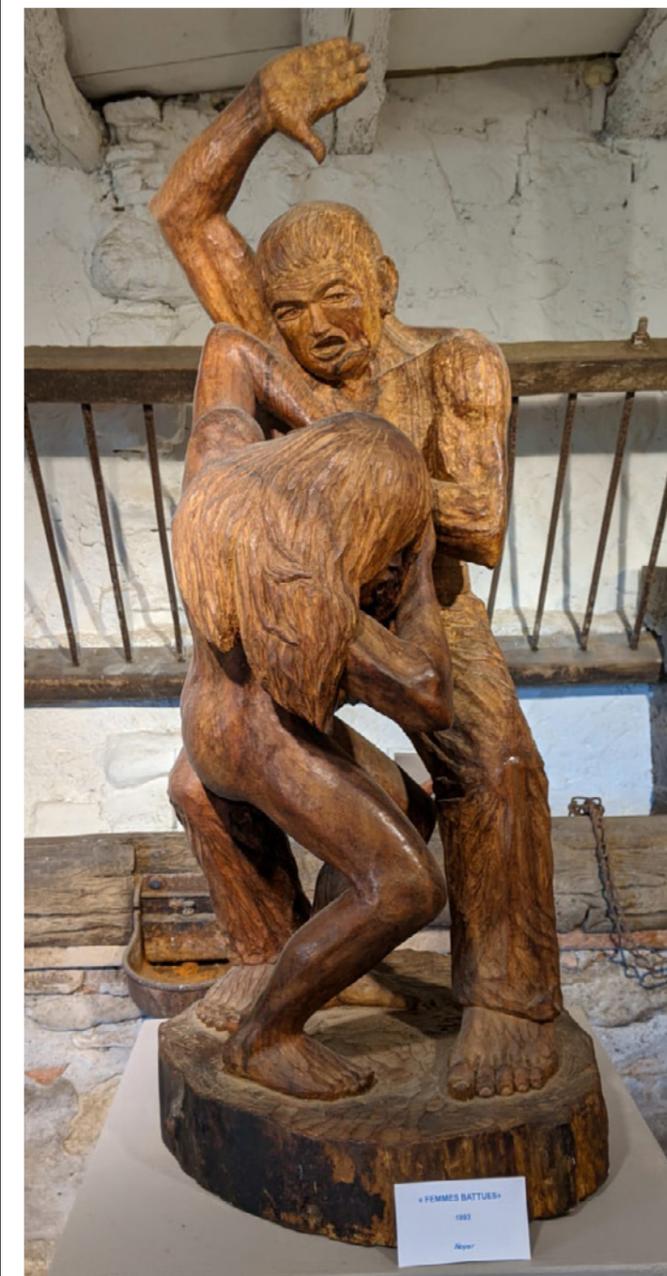
La journée du Patrimoine du dimanche 20 septembre a été l'occasion de redécouvrir les œuvres du paysan-sculpteur Pierre DARIOS exposées de façon désormais permanente dans l'étable de sa ferme à Montdurausse où il avait installé son atelier.

Dans ce cadre fortement imprégné de la vie à la Terre, Pierre DARIOS a fait naître de ses mains des œuvres de bois, de pierre et d'argile que lui inspiraient sa foi, la souffrance des Hommes ou la beauté des corps.

Deux œuvres de l'artiste sont dans l'église de Salvagnac : l'Ecce Homo (Christ aux liens) et le Christ des Affamés considéré par les connaisseurs comme son œuvre maîtresse, tant l'expression de la souffrance y atteint son paroxysme.

Rappelons également que la salle du conseil municipal est ornée d'une « Marianne Hurlante » en terre cuite qui évoque avec réalisme les heures chaudes de la Révolution Française.

Pour visiter cette exposition (en fin de confinement), prendre rendez-vous auprès de Michel Darios au 06 82 81 56 83 (le nombre de personnes autorisées sera fonction des contraintes préfectorales en lien avec l'épidémie COVID 19).



Un livre, "Mes souvenirs d'enfance", édité aux Presses d'Escourbiac et rédigé par Michel Darios, retrace son enfance. Il est en vente auprès de l'auteur au prix de 20€. Quelques exemplaires sont disponibles à la mairie.

Maryse Laur et Michel Darios



## Du côté de la bibliothèque

Ouverture, entre-ouverture, ré-ouverture ! Il a fallu s'adapter aux aléas sanitaires .

Bénévoles et lecteurs de la bibliothèque n'ont pas démerité ! Parce qu'il nous faut vivre et non survivre : nous avons besoin des lieux de culture !

La bibliothèque tient un rôle essentiel dans la vie communautaire et sa fréquentation le confirme !

Alors, c'est donc avec enthousiasme et confiance que nous programmons le calendrier du prochain trimestre 2021 !

Notez bien sur vos agendas tout neufs

### Des animations ponctuelles :

- > le samedi 23 janvier 2021 à 20h30: Nuit de la lecture (5<sup>e</sup> édition) : ANNULE en raison du couvre feu
- > le vendredi 27 mars 2021 à 18h30 : Chantons sous les Toits des Médiathèques avec Nicolas Ducron en solo ( programmé puis déprogrammé en mars 2020 )

### Des animations régulières :

- > les brunch-lectures tous les 2<sup>e</sup> dimanches du mois
- > l'accueil des classes à partir du 21 janvier
- > le changement de fonds avec la navette de la BDT



De plus la navette de la Communauté d'Agglomération vient tous les mardis apporter les réservations faites sur le catalogue commun.

Notre fonds propre n'en finit pas de s'enrichir de nouveautés, voici quelques titres que nous vous recommandons : "Betty" de Tiffany McDaniel, "Buveurs de vent" de Franck Bouysse, "la Brodeuse de Winchester" de Tracy Chevalier, "Ce lien entre nous" de David Joy, "Monotobio" d'Eric Chevillard, "Nickels Boys" de Colson Whitehead et bien d'autres !

« Lorsque le monde réel pèse sur nos cœurs, écrit Champollion en 1826, le monde idéal doit être notre refuge, et ce monde-là, c'est l'étude : elle nous fait oublier momentanément les dégoûts de la vie en nous transportant hors de nous-mêmes ; en élevant nos idées, elle double notre courage et nos jours se passent moins sombres et plus rapides ».

N'oubliez pas la grainothèque, faites sécher les graines que vous avez récoltées avant de les ensacher, notez la variété, lieu et date de récolte, et quelques conseils pratiques (période de semis, etc...)

Bon début d'année à toutes et tous,

*L'équipe des bénévoles.*

NB.Nos horaires d'ouverture restent inchangés !

> Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

> Samedi et dimanche de 10h à 12h

## VIE ASSOCIATIVE

# Un Salvagnacois, Philippe Rivière obtient son 6<sup>e</sup> dan de karaté Ceinture blanche et rouge

Philippe Rivière est la quatrième génération de la famille Perrier à occuper le domaine Lagarrigue, une belle ferme du 18<sup>e</sup> siècle avec cour fermée implantée sur les bords du Tescou en contrebas de Saint Martin de la Cesquière. Son arrière-grand-mère, veuve, s'était remariée avec M. Puech, héritier de Léon Quercy, conseiller général et maire de Salvagnac, propriétaire de la ferme.

Bien que vivant à Cugnaux, Philippe, né à Toulouse, passait tous ses moments de liberté au domaine familial jusqu'à la vente en 1997 à Jean-Jacques Védy. Ce dernier transformait une partie du domaine en gîte touristique. Employé, comme son épouse à la SNCF sur Toulouse, ils habitaient Saint-Sulpice où il a créé son premier club de Karaté. Il rêvait secrètement depuis toujours d'un retour à Salvagnac. Aussi quand Jean Jacques Védy a quitté la région, il n'a pas hésité à « casser la tirelire » et revenir s'installer dans la maison de sa jeunesse. Depuis il a entretenu et développé la capacité d'accueil lui permettant de redonner au domaine son caractère historique.

Philippe Rivière pratique le Karaté depuis l'âge de vingt ans, sport qu'il a choisi pour l'anecdote, sur l'annuaire téléphonique en tirant au sort à l'aveugle. Après 20 ans passés à Toulouse élève au SEIKEN karaté Club, un des trois seuls clubs toulousains dans les années 80, il a monté son premier club à Saint-Sulpice en 2000. En 2007 il a monté celui de Bessières, puis il a repris Gaillac en 2017. Il continue parallèlement à prendre des cours à Toulouse, montrant ainsi qu'il faut toujours travailler pour progresser. Lors du confinement il a aménagé un dojo dans les combles d'une dépendance. Cela lui permet de travailler sereinement mais avec suffisamment d'acharnement pour obtenir le grade prestigieux de sixième dan, il est le premier dans le Tarn.

Vendredi 4 décembre, Philippe Rivière présentait son 6<sup>e</sup> dan à Paris. La journée, couronnée de succès « fût une journée éprouvante tant physiquement qu'émotionnellement. Au



vu du travail fourni en amont, je ne pouvais pas concevoir un échec ». À son retour, auréolé de ce beau trophée, nous l'avons rencontré pour le Tarn Libre dans son domaine familial à Salvagnac en compagnie de Jean Paul Cauquil, président du comité départemental du Tarn de karaté.

**T.L. - Philippe Rivière, bravo, une nouvelle ceinture vient sanctionner des années de pratique et d'entraînement et consacrer une carrière d'athlète et de formateur. Que représente-t-elle pour vous ? Une étape, un aboutissement ?**

Un aboutissement serait réducteur, une étape, certainement ! Un des fondamentaux d'un art martial comme le karaté, c'est le fait que ce ne soit jamais fini. Il y a toujours à parfaire sa technique. Celui qui dirait « je suis arrivé » n'irait pas bien loin...

Ce 6<sup>e</sup> dan est le grade qui m'a demandé le plus de préparation physique et technique, cinq ans de travail ►

quotidien. Aux yeux des ceintures noires, la ceinture blanche-rouge du 6<sup>e</sup> dan est du même niveau que la ceinture noire pour les ceintures de couleur.

*T.L. Une carrière d'entraîneur, cela représente des heures consacrées à la transmission d'une passion ... la communication d'un idéal qui germe et grandit avec l'âge et l'expérience ?*

Comme le dit l'expression : « qui n'avance pas recule ! ». Nous sommes tous l'élève de quelqu'un. Je suis les cours de Christian Ganot, 8<sup>e</sup> dan, depuis de nombreuses années, et lui-même part travailler tous les ans avec des experts au Japon. Je participe régulièrement à des stages d'experts fédéraux tels que Jean Pierre Lavorato, Dominique Valera et Bernard Bilicki, pour ne citer qu'eux.

*T.L. Quand vous rentrez le soir à Salvagnac, après une journée de travail suivie souvent d'un temps consacré au Karaté, quels sont vos sentiments ? Vous êtes un Karatéka qui vit à Salvagnac, ou un Salvagnacois qui excelle dans l'art du Karaté ?*

Je suis un enseignant du karaté qui a la chance de vivre dans la commune de Salvagnac, le village de mon enfance et de mes ancêtres, à distance égale de mes trois clubs de Saint-Sulpice, Gaillac et Bessières (Hte Garonne).

*T.L. - Et après ? J'imagine que cela ne s'arrête pas en imaginant une retraite des tatamis ?*

Le karaté fait partie de mon ADN. Je ne conçois pas d'arrêter cet art martial. La seule chose qui puisse me faire cesser l'activité serait un problème de santé.

Je voudrais remercier Christian Ganot qui, au moment où le doute s'installait en moi, a su me remettre le pied à l'étrier, à l'époque j'étais ceinture marron et je ne rêvais que de la ceinture noire. Alors vous pensez bien qu'obtenir un 6<sup>e</sup> dan relevait de l'utopie. Je remercie également Charles Fal qui a dû travailler très dur lui aussi pour être mon partenaire à l'examen.

*T.L. - Monsieur Cauquil, un mot pour conclure ?*

J'entretiens d'excellents rapports avec Philippe Rivière, Directeur technique départemental pour le Karaté, qui est à ce jour le premier karatéka tarnais à avoir atteint le grade prestigieux du 6<sup>e</sup> dan. J'ai eu l'occasion et le grand plaisir de lui remettre il y a quelques semaines au titre de 2019 la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports, ainsi que la médaille d'argent de la fédération française de Karaté.

*Propos recueillis par Yves Raymond, correspondant du Tarn Libre de Salvagnac.*

## Vide Grenier

L'association AMIS organise son vide grenier, qui avait dû être annulé en septembre en raison de la crise sanitaire, le samedi 26 juin 2021 en nocturne de 16h à 22h.

Renseignements, informations et réservation auprès de Colette Mathieu : 06 32 30 89 17 ou 05 63 40 55 07. (sous réserve d'autorisation préfectorale)

## Lumen&Co..

**2021, toute l'équipe de Lumen&Co.. vous souhaite la bonne année avec les meilleurs vœux !!**

On n'en a pas encore fini avec ces virus qui (ne nous empêchent pas de consommer en rond mais) nous bloquent dans nos respirations culturelles ou sportives...

Bref pas facile de prévoir quelque chose par les temps qui courent, du coup en vrac, mais à confirmer via les newsletter ([contact@lumen-co.fr](mailto:contact@lumen-co.fr) pour s'y inscrire) ou facebook (LumenAndCo) car les restrictions sanitaires mutent aussi rapidement :

- > un atelier arts plastiques prévu la deuxième semaine des vacances de février
- > dès qu'on pourra la reprise des VenD'Oc (soirée repas - film documentaire avec invités, un vendredi tous les deux mois...)

.. Et on prépare le ciné-concert de l'été, prévu le premier week-end de juillet, retenez la date !-

Bon hiver à tous !

L'équipe de Lumen&Co..

## Loto Auto Cross Salvagnacois

L'Auto Cross Salvagnacois organise 2 lotos pour le début d'année 2021 : le **dimanche 14 février** et le **dimanche 14 mars** à 14h30 à la salle omnisports Crêpes, boissons chaudes, convivialité, ambiance, nombreux lots

Nous comptons sur votre présence, venez nombreux pour passer un bon moment

*Le président Jean-Pierre Julia*

## Le café Au bord du monde

**2020 c'était bien !**

D'instant magiques en rires ébouriffants, de rencontres fantastiques en bruissements enchanteurs...

L'année où le Café s'est installé confortablement dans le paysage tarnais, où de nombreux habitants du territoire salvagnacois se sont appropriés cet espace convivial.

Un bord du monde perché, des tilleuls Jean Jaurès jusqu'au square de la République et le symbole comme hasard...

Deux mille vingt harmonies vivantes mois après mois, pour une ouverture annuelle en gruyère ! En somme grâce à vous, 365 jours plus délicieux que filandreux et râpés...

**2021 sera... bien !**

Pour démarrer l'année sereinement, voilà une aspiration simple comme fastoche à dépasser. Les réjouissances sont aussi multiples qu'incalculables mais nous ne perdrons aucun instant à les compter. Nous laisserons là la dictature du chiffre à celles & ceux qui s'efforcent de nous l'imposer !

Même sans lendemain certain, notre quotidien hygiéniste nous le voyons hachement plus positif qu'objectif ! Et puis recevoir des mots doux de reconnaissance, ça ravive la flamme de l'engagement, un peu comme une buche supplémentaire dans le foyer battant ♥

LA REJOUISSANCE, c'est tout ce qu'on vous souhaite de vivre ensemble ici ou là au Café. On a hâte de vous re-



trouver à table, assis en terrasse le temps d'un resto ou debout au comptoir pour un apéro, des vibrations aux spectacles, des collés/serrés aux concerts, des câlins tous pleins, bref... de la chaleur humaine !!

Alors en attendant de se retrouver «sur place» tant moqué par la santé, commençons les Deux mille vingt et un réjouissances «à emporter».

La formule qui nous pousse à se retrouver sur nos belles Allées, nouvellement tapissées d'un éclairant revêtement ! Allez, belle année à toustes (dans vos coudes) et qu'elle vous soit douce...

*L'Équipe à bord*

Toute la programmation culturelle et culinaire sur :

Site internet : [cafeauborddumonde.fr](http://cafeauborddumonde.fr)

Page Facebook : [@cafeauborddumonde](https://www.facebook.com/cafeauborddumonde)

## La Karavane est à l'arrêt en ce moment, étonnant non ?

Elle est sous l'abri d'un tissu qui ne fait ni sensations ni émotions dans les salles obscures. Le spectacle est terminé, tombez l' masque !

Enfin...gardez le quand même au bout de vos doigts... on ne sait jamais ! Soyez prêt à les dégainer dès que les portes ré-ouvriront... Nous, nous sommes opérationnels, notre plan d'attaque a déjà fait sa répétition. Manque plus que le Haut conseil des applaudissements pour son approbation !

Pendant ce temps nous attendons...nous réfléchissons, écoutons les ajustements d'un casse tête géant. La règle du jeu se complexifie de semaine en semaine, les cartes

constamment rebattues, le suspens quotidien. Bienheureux, le temps est là et le sablier ne se vide pas...

Pour ne pas sans cesse vous induire en erreur, la programmation sera visible lorsque le rideau pourra reprendre du service ! Néanmoins, une date est posée, celle du 1<sup>er</sup> mai prochain pour enchanter le printemps...

Belle année 2021 à tous les curieux, le spectacle vivant va bientôt commencer...

*La Karavane team*

# Agenda des manifestations

Sous toutes réserves selon les mesures en vigueur - se renseigner auprès des organisateurs

## JANVIER

### Samedi 30

#### EMBALLEZ-VOUS

Restitution de la résidence au château  
(25 au 30 janvier)  
17h - Salle basse du château  
Proposé par Karavane

### Dimanche 31

#### NONOLULU EN SAVANE "la ruota del destino"

Chansons burlesques à partir de 3 ans  
17h - Salle basse du château  
Proposé par Karavane



## FÉVRIER

### Mercredi 3

#### Spectacle cirque danse MY LAND

19h30 au Grand Théâtre à Albi  
départ en bus à 18h  
Partenariat mairie SNA

**ANNULÉ**

### Dimanche 7

#### CINÉ COLPORTER !

Fabrice nous anime des court-métrages adultes  
17h - Salle basse du château  
Proposé par Karavane

### Dimanche 14

#### Loto de l'autocross

14h30 - Salle Omnisports

## MARS

### Samedi 6

#### GASPARD

Restitution de la résidence au château  
(25 au 30 janvier)  
19h - Salle basse du château  
Proposé par Karavane  
Dans le cadre du Printemps du rire

### Dimanche 14

#### Loto de l'autocross

14h30 - Salle Omnisports

### Jedi 25

#### Théâtre JE ME SOUVIENS

20h30 - Salle Caraven Cachin  
ou Omnisports  
Partenariat mairie SNA

### Vendredi 27

Chantons sous les Toits des  
Médiathèques avec Nicolas Ducron  
18h30

## AVRIL

### Jedi 15

#### Théâtre ZAÏ, ZAÏ, ZAÏ, ZAÏ

20h30 - Salle Caraven Cachin  
ou Omnisports  
Partenariat mairie SNA

### Samedi 17

#### Concert DAVID LAFORE

20h30 - Salle basse du château.  
Organisée par Places en Fête/Le Galetas

### Samedi 24

#### Concert SUPERBRAVO

20h30  
Salle basse du  
château.  
Organisée par  
Places en Fête/  
Le Galetas



## MAI

### Samedi 1er

#### KARABAL - Le Grand bal de Karavane

#### TRIO LOUBEYLIA + LE MANGE BAL

A partir de 18h - allées Jean Jaurès -  
Proposé par Karavane & le Café Au  
bord du monde

## JUIN

### Lundi 21

#### Fête de la musique avec WONDER BRASS BAND

Organisée par Places en Fête/Le Galetas



### Samedi 26

Vide grenier  
de 16h à 22h sur les Allées  
Organisé par Amis

## JUILLET

### 1er week-end

#### FESTIVAL CINECONCERT

Plein air, Allées Jean Jaurès - Proposé  
par Karavane & Lumen&Co

## ÉTAT-CIVIL

### ILS ONT VU LE JOUR

- › Atwey, Aurelio OTERO JIMENEZ ICHARD  
le 3 octobre 2020 à Albi
- › Emilie, Lucie, Rosette, Véronique BRUNO  
le 4 octobre 2020 à Quint-Fonsegrives
- › Alban, Pablo LOGER  
le 15 octobre 2020 à Lavaur
- › Gaston, Georges, Victor RAGON  
le 25 octobre 2020 à Lavaur

### ILS SE SONT UNIS

- › Stéphanie LEBLIC et Nicolas BRUNO  
le 25 novembre 2020
- › Emeline PARSY et Henri REDOND  
le 28 novembre 2020

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Jeanne BOUCARD le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à Salvagnac
- › Jacques PEZET le 4 octobre 2020 à Salvagnac
- › Christian TEYSSEYRE le 4 octobre 2020 à Villebrumier
- › Jean-Claude VEYRIES le 12 octobre 2020 à Montauban
- › Marie-Rose SOLANS veuve BAQUE le 18 novembre 2020  
à Salvagnac
- › Francine LAURENS le 24 novembre 2020 à Albi
- › Lucile PRADIER veuve GARY le 3 décembre 2020  
à Salvagnac
- › Jean LAGARRIGUE le 15 décembre 2020 à Salvagnac
- › Jeannette BLANC le 4 décembre 2020 à Saint-Etienne
- › Jeannette MARTY le 21 décembre 2020 à Salvagnac
- › Benjamin POUJOL le 23 décembre 2020 à Albi
- › Carmen VIGUIER le 25 décembre 2020 à Salvagnac
- › Paulette GRIMAL le 26 décembre 2020 à Albi
- › Yvon AUSSENAC le 31 décembre 2020 à Salvagnac
- › Françoise AUCANTE le 5 janvier 2021 à Salvagnac
- › Alphonse DELPÉTRIS le 13 janvier 2021 à Salvagnac
- › Francis, René, Marc ANGEL le 3 janvier 2021 à Albi

## PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 / Fax : 05 63 33 57 73  
mairie.salvagnac@wanadoo.fr - [www.salvagnac.fr](http://www.salvagnac.fr)  
Possibilité de laisser un message sur le répondeur  
téléphonique du Secrétariat  
Ou en cas d'urgences contactez le 06 47 47 83 07

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mardi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Jedi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h30 Uniquement le 1 <sup>er</sup> samedi du mois Permanence du CCAS le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	

## LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1<sup>er</sup> samedi du mois : Présence d'un élu.  
Liste nominative consultable sur le site internet.

## OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment.  
Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au  
secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons  
contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour,  
l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

## ECOLE SALVAGNAC

Tél : 05.63.33.51.69

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

### Permanences du Service Urbanisme

Mercredi de 9h30 à 12h30 - 2 allées Jean Jaurès, Salvagnac

### Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL  
du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30  
Tél : 05 63 81 48 15 · [severine.gaillard@ted.fr](mailto:severine.gaillard@ted.fr)

- › s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations  
sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- › s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement  
autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mercredi : 14h00 - 18h00  
vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00  
samedi : 9h00 - 12h00

### HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14h00 - 16h30
Mardi	Fermé	14h00 - 16h30
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 16h30
Vendredi	Fermé	14h00 - 16h30
Samedi	Fermé	Fermé

#### Levée du courrier

> En semaine à 12h00 > Le samedi à 10h30

Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

### HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires : mercredi 09:30 - 12:00

Tél : 05 63 34 08 21

Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél : 05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

Vendredi.....16h30 - 18h30

Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

Vacances scolaires : mercredi et dimanche matin

### MARCHÉS

Mercredi matin.....Marché traditionnel, mercière

Fripierie le 2<sup>e</sup> mercredi du mois

Mercredi 17h - 19h.....Marché de produits locaux

Vendredi matin.....Boucher, mercière 1 fois par mois

### OFFICE DU TOURISME

Fermé

Point documentation touristique au café Au bord du Monde

Présence de la 2CV de l'Office Bastides et Vignobles

du Gaillac sur le marché de producteurs locaux

le mercredi à 17h

### CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

### CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - 06 83 56 08 85 - fynn.raymond@orange.fr

### ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél : 05.67.80.90.93

DEPANNAGE : 09.72.67.50.81

### AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti

Salle Caraven Cachin le lundi de 8h à 10h, le mercredi

de 9h à 11h et de 14h à 15h le vendredi de 14h à 16h

Tél : 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67

asad.salvagnac@orange.fr

### M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

### CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)

lundi : 9h - 12h Dr Sirugue - 15h - 19h Dr Picard

mardi : 9h - 12h Dr Picard - 15h - 19h Dr Sirugue

mercredi : 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Picard

jeudi : 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Sirugue

vendredi : 9h - 12h Dr Picard - 16h30 - 19h Dr Sirugue

samedi : 9h - 12h en alternance

20h - 8h et weekends & jours fériés : médecin de garde au 3966

### CABINET DENTAIRE

Tél : 05 63 55 48 18

Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste

3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac

Lundi, mardi et vendredi 9h - 12h30 / 14h - 18h30

Jeudi 9h - 12h30 / 14h - 17h30

### LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC

Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr

Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

### CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél : 05 63 40 57 23

### CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martiel Vella et Damien Trézéguet

Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac

Tél : 05 63 40 50 21

### RESTOS DU CŒUR

Ouverture le samedi de 10h à 12h

### PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Sébastien Diancoff

05 63 41 83 62 - paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr

### LIGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN valable jusqu'au 31 août 2021

JOURS SEMAINE	Lundi à Vendredi										V	Samedi		Dimanche et férié sauf 1/05	
PÉRIODES SCOLAIRES	●										●	●		●	
VACANCES DE NOËL	●										●	●		●	
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRIER - PÂQUES	●										●	●		●	
PÉRIODE ÉTÉ	●										●	●		●	
ALBI	Halte Routière	05:45	07:30	10:00	13:45	19:30	21:00	07:30	11:45	16:40	11:45	16:40	11:45	16:40	
	Hôpital	05:47	07:32	10:02	13:47	19:32	21:02	07:32	11:47	16:42	11:47	16:42	11:47	16:42	
	Gare SNCF	05:48	07:33	10:03	13:48	19:33	21:03	07:33	11:48	16:43	11:48	16:43	11:48	16:43	
	Centre Universitaire	05:49	07:34	10:04	13:49	19:34	21:04	07:34	11:49	16:44	11:49	16:44	11:49	16:44	
MARSSAC	Rond point Lamartine	05:58	07:44	10:14	13:59	19:44	21:14	07:44	11:59	16:54	11:59	16:54	11:59	16:54	
	Rte de Toulouse	06:02	07:47	10:17	14:02	19:47	21:17	07:47	12:02	16:57	12:02	16:57	12:02	16:57	
	Durestat	06:03	07:48	10:18	14:03	19:48	21:18	07:48	12:03	16:58	12:03	16:58	12:03	16:58	
	Begout	06:04	07:49	10:19	14:04	19:49	21:19	07:49	12:04	16:59	12:04	16:59	12:04	16:59	
RIVIERES	Lacourade	06:05	07:50	10:20	14:05	19:50	21:20	07:50	12:05	17:00	12:05	17:00	12:05	17:00	
	Les Favarets	06:07	07:52	10:22	14:07	19:52	21:22	07:52	12:07	17:02	12:07	17:02	12:07	17:02	
	Centre	06:08	07:53	10:23	14:08	19:53	21:23	07:53	12:08	17:03	12:08	17:03	12:08	17:03	
	Les vignes du bois	06:09	07:54	10:24	14:09	19:54	21:24	07:54	12:09	17:04	12:09	17:04	12:09	17:04	
GAILLAC	Crouzetierie	06:10	07:55	10:25	14:10	19:55	21:25	07:55	12:10	17:05	12:10	17:05	12:10	17:05	
	Les sept fontaines	06:11	07:56	10:26	14:11	19:56	21:26	07:56	12:11	17:06	12:11	17:06	12:11	17:06	
	Rond point	06:12	07:57	10:27	14:12	19:57	21:27	07:57	12:12	17:07	12:12	17:07	12:12	17:07	
	Collège Camus - Pichery	06:13	07:58	10:28	14:13	19:58	21:28	07:58	12:13	17:08	12:13	17:08	12:13	17:08	
GAILLAC	Gare Routière	06:15	08:00	10:30	14:15	15:00	17:10	18:35	20:00	21:30	08:00	12:15	17:10	17:10	
	St Pierre	06:30	07:05	08:15	10:45	14:30	20:15	21:45	08:15	12:30	17:25	12:30	17:25		
	BEAUVAIS SUR TESCOU	06:40	07:15	08:25	10:55	14:40	15:25	17:35	19:00	20:25	21:55	08:25	12:40	17:35	17:35
	ST NAUPHARY	06:50	07:25	08:35	11:05	14:50	15:35	17:45	19:10	20:35	22:05	08:35	12:50	17:45	17:45
MONTAUBAN	Fobio	07:05	07:40	08:50	11:20	15:05	15:50	18:00	19:25	20:50	22:20	08:50	13:05	18:00	18:00
	Gare SNCF	07:06	07:41	08:51	11:21	15:06	15:51	18:01	19:26	20:51	22:21	08:51	13:06	18:01	18:01
	ALBI	07:20	08:30	13:40	14:35	22:25	00:20	10:20	14:35	19:50					
	ALBI	07:25	08:35	13:45	14:40	22:30	00:25	10:25	14:40	19:55					

### PHARMACIE

Christel CAMBON 05 63 33 50 07

Horaires : Lundi à Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-19h

Samedi : 9h-13h

Pharmacie de Garde : 3237

### RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

### PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac - lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

### GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

Mercredi de 14 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h

et le dimanche de 9 h à 12 h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

### CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

### INFO TAXI

SARL TAXIS D'OC - Service de taxi à Salvagnac

Tél : 06 47 25 43 23

SARL Gaillacoise AAAT - Service de taxi-ambulance

Tél : 05 63 33 28 43

### SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.

Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.

Carnets : 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

### SIAEP RABASTENS

Tél : 05.63.33.71.68

### MICRO-CRÈCHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue - Montgaillard

Tél : 05.63.81.54.81 - enfantphare81@orange.fr

# LES MÊMES

Des messages à transmettre ?

Ils seront déclamés  
les 1ers et 3èmes mercredi du mois  
sur les allées du marché - 19H  
à Salvagnac

**CRIEURS ET EUSES PUBLIQUES**

une annonce ? Glissez là dans la boîte aux lettres... un poème, glissez

... un frigo, des bras ? dites le dans la boîte aux lettres... une déclaration d'amour ? glissez la

